

Analyse

Le Congrès peut rétablir le droit de vote

La Cour suprême tire parti des failles de notre système de contrôle et d'équilibre des pouvoirs.

5 mai 2026

La décision de la Cour suprême de démanteler ce qui restait de la loi sur les droits de vote dans l'affaire *Louisiane c. Callais* ne fera qu'aggraver tous les aspects de notre système politique déjà défaillant. Ce n'était pas une surprise. Mais cela a tout de même été un choc.

Que devons-nous faire ? Bouillir de rage face à cette décision. Se moquer des juges qui prétendent se contenter de « jurer les balles et les prises » dans un match qu'ils ont truqué. Mais ne nous arrêtons pas là. Réclamons haut et fort que la seule branche de notre gouvernement capable d'agir passe à l'action : le Congrès.

La décision de la Cour suprême réduit la loi sur les droits de vote à « une simple lettre morte », comme l'a déclaré la juge Elena Kagan. Il s'agit d'un coup dur porté à l'égalité raciale, en particulier dans le Sud. Le chercheur Rick Hasen a averti : « Cette décision va blanchir les couloirs du Congrès, des assemblées législatives des États et des instances locales telles que les conseils municipaux. » Nous pourrions assister au recul le plus rapide de la représentation depuis la fin de la Reconstruction après la guerre civile. Même si la situation n'est pas aussi grave que cela, elle le sera suffisamment.

Des abstractions juridiques arides peuvent avoir de graves conséquences dans la réalité. Après l'arrêt *Shelby County c. Holder* de 2013, qui a vidé de sa substance la partie la plus importante du Voting Rights Act, l'écart entre le taux de participation des électeurs blancs et celui des électeurs non blancs s'est creusé deux fois plus vite dans les États qui bénéficiaient auparavant des protections solides de la loi, selon les recherches du Brennan Center. L'arrêt *Callais* ne fera qu'aggraver cette disparité, d'autant plus que les juges ont décidé d'accélérer la mise en œuvre de leur décision afin que ses effets se fassent sentir dès que possible.

Pour enjoliver ses décisions, la Cour suprême va jusqu'à glorifier, comble de l'ironie, le découpage électoral partisan. Et cela en pleine frénésie nationale de redécoupage électoral. Samuel Alito a expliqué que les États peuvent écarter même les preuves d'une carte électorale discriminatoire sur le plan racial en affirmant simplement que ces limites de circonscriptions manipulées visent à

consolider la position d'un parti politique. Vous voyez, on ne fait pas de discrimination envers les Noirs. Juste envers les démocrates. Affaire classée

Après cette attaque flagrante contre notre démocratie, le Congrès a le devoir d'agir.

Tout d'abord, il devrait interdire le découpage électoral partisan — sans délai. Une telle règle s'appliquerait aussi bien aux États républicains qu'aux États démocrates. Un projet de loi en ce sens a été présenté par les sénateurs Alex Padilla (D-CA), Raphael Warnock (D-GA), Angus King (D-ME) et Adam Schiff (D-CA), s'inspirant du texte du Freedom to Vote Act. La représentante Zoe Lofgren (D-CA) a présenté cette mesure à la Chambre des représentants.

Une telle mesure est conforme à la Constitution. C'est nul autre que le président de la Cour suprême John Roberts qui a écrit, dans l'arrêt *Rucho c. Common Cause* rendu en 2019, que « les Pères fondateurs ont conféré au Congrès le pouvoir de lutter contre le découpage électoral partisan dans la clause électorale ». Il a même salué ce qui allait devenir le Freedom to Vote Act, un projet de loi qui a failli être adopté en 2022.

Deuxièmement, le Congrès devrait adopter de nouvelles lois afin de garantir aux citoyens un droit de vote effectif et solide, ainsi que le droit d'intenter une action en justice si leurs droits électoraux ont été restreints, affaiblis ou bafoués. Les juges devraient être chargés d'examiner toute restriction ou tout affaiblissement de ces droits avec un scepticisme extrême. Il devrait être plus facile de prouver l'intention discriminatoire. Et l'instauration de normes électorales à l'échelle nationale rendrait les élections plus difficiles à manipuler.

Enfin, *Callais* souligne l'urgence d'une réforme de la Cour suprême, à commencer par la limitation à 18 ans de la durée du mandat des juges. La limitation de la durée des mandats judiciaires permettrait de rétablir la responsabilité. Elle refléterait la valeur fondamentale selon laquelle personne ne devrait détenir un pouvoir trop important pendant trop longtemps. La limitation de la durée des mandats bénéficie d'un large soutien populaire. Le dernier sondage de Fox News sur la question a montré que 78 % de la population y est favorable. Cela représente un nombre considérable de républicains, sans compter les démocrates et les indépendants.

La dynamique s'accélère. Une déclaration du Congressional Black Caucus (CBC) l'a bien exprimé. « La plus haute juridiction de notre nation a été compromise », a-t-il déclaré. « Le CBC se donnera pour mission de faire avancer avec détermination la réforme de la Cour suprême. Nous œuvrerons à la mise en place d'une limitation de la durée des mandats des juges afin de contribuer à restaurer l'indépendance, la neutralité et la légitimité de la Cour. »

Ce genre de résistance de la part du Congrès était autrefois courant. Mais ces dernières années, un Congrès paralysé et polarisé n'a pas su remplir son rôle. Cette torpeur a ouvert la voie à un pouvoir judiciaire autocratique et à un pouvoir exécutif abusif. Comme l'ont fait remarquer mes collègues Miriam Rosenbaum et Emily Whitehead, « Ces dernières années, la Cour a à plusieurs reprises vidé de leur substance des textes législatifs historiques adoptés démocratiquement, qui avaient pourtant auparavant résisté à son examen minutieux ». L'arrêt *Citizens United* a réduit à néant un siècle de législation sur le financement des campagnes électorales, tout comme l'arrêt *Callais* a achevé de démanteler la loi sur le droit de vote, adoptée à une écrasante majorité par le Congrès et promulguée par un président républicain. Pourtant, le Congrès n'a pas réussi à rétablir la loi sur le droit de vote ni à rétablir les règles relatives au financement des campagnes électorales, même lorsque les démocrates contrôlaient la Maison Blanche et le pouvoir législatif.

Cette année, les Américains se sont mobilisés autour des questions électorales en réaction à l'odieux SAVE Act, désormais bloqué au Sénat. Mais les discours ne suffisent pas, et se contenter de jouer la défense ne suffit certainement pas. Les législateurs doivent placer au cœur de leur programme des mesures audacieuses, fermes et sans concession pour rétablir la santé de la démocratie américaine. Nous devons également poursuivre la lutte au niveau des États. Certains États ont déjà lancé une nouvelle vague de redécoupage électoral abusif, à commencer par la suspension des primaires en Louisiane. Des militants mobilisés se mobilisent pour défendre la représentation des communautés de couleur. Les experts du Brennan Center partagent des données avec les législateurs de tout le Sud afin de démontrer qu'il est non seulement inacceptable, mais aussi source de chaos, de se précipiter pour modifier le découpage des circonscriptions.

Comme toujours, c'est à nous, le peuple, qu'incombe le rôle le plus important. La Cour suprême a été prise en otage par une faction au sein d'une faction. Elle a agi de manière irresponsable pour saper une démocratie juste et libre. Mobilisons-nous avec passion pendant la campagne électorale. Nous devrions tous demander à ceux qui sollicitent nos votes : « Que comptez-vous faire pour protéger ce vote ? »

Nous devons faire ce que les Américains patriotes ont fait par le passé. Nous devons transformer notre colère face à cette décision scandaleuse de la Cour Roberts en un cri de ralliement pour passer à l'action.

Michael Waldman

Président-directeur général du Brennan Center for Justice